Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau des Examens** **Bureau des Diplômes de l'Enseignement Technique** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **Direction générale de l'enseignement et de la recherche** **Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** **Sous-direction de l'enseignement supérieur** **Bureau des formations de l'enseignement supérieur**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2020-768** **14/12/2020**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 08/04/2021
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : transmission des évaluations chiffrées du baccalauréat technologique série « sciences et technologie de l'agronomie et du vivant (STAV) dans le cadre de Parcousup - Session 2021

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM Hauts Commissariats de la République des COM Etablissements d'enseignement agricole publics et privés

Résumé : la présente note de service a pour objet d'informer les équipes pédagogiques de la nature des évaluations chiffrées du baccalauréat technologique série « sciences et technologie de l'agronomie et du vivant (STAV) » à remonter dans Indexa2-CCF dans le cadre du nouveau

paramétrage de Parcoursup mis en place suite à la réforme du baccalauréat 2021.

La présente note de service a pour objet d'informer les équipes pédagogiques de la nature des évaluations chiffrées du baccalauréat technologique série « sciences et technologie de l'agronomie et du vivant (STAV) » à saisir dans Indexa2-CCF dans le cadre du nouveau paramétrage de Parcoursup mis en place suite à la réforme du baccalauréat 2021.

1. Contexte

Dans le cadre de la réforme du baccalauréat 2021 qui a pour ambition d'assurer une meilleure réussite des bacheliers issus de la voie générale ou de la voie technologique dans leurs études supérieures, **le paramétrage de Parcoursup évolue**.

En 2021, les établissements d'accueil pourront s'appuyer à la fois sur les notes et appréciations fournies par les bulletins scolaires **mais aussi** sur les résultats obtenus aux épreuves du baccalauréat pour classer les dossiers des candidats issus de terminales générale ou technologique.

La vigilance des chefs d'établissement est appelée sur la distinction de ces deux modes opératoires qui viendront alimenter les dossiers des élèves sur Parcoursup. Il est essentiel de ne pas confondre :

- d'une part, la remontée automatisée des bulletins scolaires de 1ère et de terminale sur Parcoursup (via Pronote, Nota Bene, Aplon, etc.) et qui doit être réalisée avant la date limite de confirmation des vœux. Ce sujet n'est pas l'objet de la présente note de service ;
- d'autre part, et **c'est ce qui fait l'objet de cette note de service**, la remontée des notes obtenues aux épreuves du baccalauréat technologique série STAV. Celle-ci doit se dérouler en suivant plusieurs étapes entre les mois de janvier et de juillet 2021.

Jusqu'à la session d'examen 2020, le résultat final et la mention au baccalauréat faisaient l'objet d'une remontée unique sur Parcoursup début juillet puis en septembre pour les épreuves de remplacement. Cette mission était assurée chaque année par le bureau des examens du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Dorénavant, seront renseignées dans Parcoursup toutes les évaluations participant à l'obtention du baccalauréat, non seulement les évaluations dites de contrôle continu ou de bulletin, mais également les évaluations des épreuves certificatives en cours de formation (ECCF) passées en classe de première et les évaluations issues des enseignements de spécialité présentées en mars de l'année de terminale. Il s'agit de permettre aux établissements de l'enseignement supérieur d'avoir accès, non seulement au travail fourni dans le cadre de la formation, mais également au positionnement des postulants au regard des premières épreuves de l'examen du baccalauréat général ou technologique.

La remontée des notes obtenues au baccalauréat dans Parcoursup, pour cette année 2021 se réalise dans un contexte sanitaire particulier et nécessite un certain nombre d'adaptations relatives aux évaluations chiffrées qui seront remontées, avec notamment, la prise en compte de notes de contrôle continu dites notes de bulletin pour les situations d'évaluation des épreuves certificatives en cours de formation qui n'ont pas été réalisées au cours de la classe de première.

La saisie des notes qui seront remontées dans Parcoursup se réalisera sur l'application Indexa2-CCF.

Les chefs d'établissement devront s'assurer que les élèves auront pris connaissance de leurs notes d'examens préalablement à la publication sur leur dossier de candidature Parcoursup.

Les paragraphes suivants précisent le calendrier et les modalités de saisie des notes du baccalauréat STAV dans l'application indexa2-CCF par les établissements.

La présente note de service ne traite pas des dispositions relatives au baccalauréat général qui font l'objet d'une information par les division examens concours des rectorats.

2. Notes à renseigner

Seules les notes CCF du **baccalauréat technologique** de la classe de Première ainsi que la note de contrôle continu de la classe de première doivent être saisies en janvier 2021 et éventuellement corrigées en avril 2021 par les établissements. La saisie des notes CCF des autres filières (y compris le baccalauréat technologique en incluant les notes obtenues en classe de Terminale) interviendra entre le 3 mai et le 4 juin 2021 selon des modalités habituelles, définies par une note de service annuelle.

Pour les candidats inscrits à l'examen du baccalauréat technologique STAV selon la modalité du contrôle en cours de formation (CCF)

Janvier 2021

Les établissements procèdent à la saisie des notes suivantes dans Indexa2-CCF **entre le 4 janvier et le 15 janvier à minuit** :

- Notes de l'épreuve terminale anticipée de français ;
- Notes des épreuves de contrôle en cours de formation subies en classe de première ;
- Note de contrôle continu (dite note de CC) arrêtée au troisième trimestre de la classe de première par l'équipe pédagogique.

Ces notes seront transmises par la DGER à Parcoursup le **18 janvier 2021**.

Avril 2021

Les établissements peuvent procéder à la correction des notes saisies dans Indexa2-CCF en janvier 2021 **entre le 22 mars et le 8 avril à minuit**. Ces notes seront transmises par la DGER à Parcoursup le **9 avril 2021**.

Le guide d'utilisation d'Indexa2-CCF dans les établissements pour les remontées de notes de CCF est disponible sur Chlorofil : Accueil - Système éducatif agricole - Structuration et organisation - Appui et dispositifs - Système d'information de l'enseignement agricole - Indexa2.

Les notes des 2 épreuves de spécialité présentées en classe de terminale, « *Gestion des ressources et de l'alimentation* » et « *Territoires et technologie* », seront transmises par la DGER à Parcoursup le **9 avril 2021**. Ces notes auront été préalablement saisies dans Indexa2-TERM dans les centres de correction d'épreuves écrites et portées à la connaissance des candidats par les établissements via Indexa2-Résultat.

Pour les candidats inscrits à l'examen du baccalauréat technologique STAV selon la modalité hors contrôle en cours de formation (HCCF)

Janvier 2021

La DGER transmet les notes maintenues (s'il s'agit d'un candidat ajourné) et les notes de l'épreuve terminale anticipée de français à Parcoursup le **18 janvier 2021**.

Avril 2021

Les notes des 2 épreuves de spécialité subies en classe de terminale, « gestion des ressources et de l'alimentation » et « territoires et technologie », seront transmises par la DGER à Parcoursup le **9 avril 2021**. Ces notes auront été préalablement saisies dans Indexa2-TERM dans les centres de correction d'épreuves écrites.

Pour tous les candidats

La DGER transmet toutes les notes obtenues par le candidat à l'examen du baccalauréat à Parcoursup **en juillet après les délibérations**.

3. Précisions relatives aux notes à renseigner pour la première remontée dans Parcoursup au 18 janvier 2021 pour les candidats en modalité CCF

Les équipes pédagogiques prendront appui sur les deux notes de service suivantes :

- Note de service DGER/SDPFE/2019-681 du 1er octobre 2019 : instruction relative aux modalités de prise en compte, de remontée et de saisie des notes issues des évaluations réalisées en cours de formation pour l'obtention du baccalauréat technologique série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV) à compter de la session d'examen 2021 ;
- Note de service DGER/SDPFE/2020-401 du 30 juin 2020 : adaptation des modalités de prise en compte des notes de contrôle continu et des stages et PFMP en vue de la session d'examen 2021 dans le contexte de l'épidémie de covid-19.

Conformément à l'arrêté du 18 juin 2020 *relatif à l'adaptation des modalités de constitution des notes prises en compte en vue de l'obtention de certains diplômes délivrés par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation et de certaines séries et spécialités du baccalauréat délivrées par le ministère en charge de l'agriculture et de l'alimentation pour la session d'examen 2021 et aux conditions pour s'y présenter*, les notes de contrôle continu prises en compte pour la session d'examen 2021 correspondent aux évaluations chiffrées réalisées en formation et qui ne se réfèrent pas au cadre réglementaire des instructions relatives à l'évaluation de chaque spécialité, option ou série de diplôme délivré par le MAA.

Les notes de contrôle continu prises en compte en vue de l'obtention du diplôme sont arrêtées pour chaque candidat par l'équipe pédagogique et sous la responsabilité du chef d'établissement. Ces notes sont arrondies au point entier le plus proche.

La règle d'arrondi est en cours d'arbitrage avec le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Le résultat vous sera communiqué ultérieurement.

La prise en compte des notes de contrôle continu en remplacement des évaluations non réalisées fait l'objet d'un avenant au plan prévisionnel d'évaluation (PEP) de la promotion 2019-2021.

À la fin de l'année scolaire 2019-2020, l'équipe pédagogique a arrêté les notes de chaque candidat, sous la responsabilité du chef d'établissement. Elle a complété une fiche de notes de contrôle continu pour la classe et par situation d'évaluation non

réalisée. Les fiches de notes de contrôle continu ont été insérées dans les pochettes CCF et servent de base pour les notes à saisir pour Parcoursup.

Épreuves ou situations d'évaluation	Matières attendues Parcoursup BCN	Précisions
Epreuve ponctuelle terminale anticipée Ecrit	Français	Une seule note de contrôle continu est arrêtée pour cette épreuve. Cette note est établie à partir des moyennes sur la première année du cycle. Seules seront prises en compte les évaluations chiffrées réalisées avant la période de confinement. Ainsi, la même note est attribuée à l'épreuve écrite et à l'épreuve orale.
Epreuve ponctuelle terminale anticipée Oral		
Langue vivante A	LVA (allemand, anglais, espagnol, italien)	La note de contrôle continu est arrêtée à partir des moyennes sur la première année du cycle. Seules sont prises en compte les évaluations chiffrées réalisées avant la période de confinement.
Langue vivante B	LVB (allemand, anglais, espagnol, italien)	
EPS	EPS	La note de contrôle continu est arrêtée à partir des moyennes sur la première année du cycle. Seules sont prises en compte les évaluations chiffrées réalisées avant la période de confinement.
Mathématiques TIM	Mathématiques	La note de contrôle continu est la moyenne des moyennes de mathématiques et TIM arrêtée à partir des notes sur la première année du cycle. Seules sont prises en compte les évaluations chiffrées réalisées avant la période de confinement.
	Informatique	
Physique Chimie	GRAL : Gestion des ressources et alimentation (EDS)	La note de contrôle continu est arrêtée à partir des moyennes sur la première année du cycle. Seules sont prises en compte les évaluations chiffrées réalisées avant la période de confinement.
Territoires et société (EDS)	Territoires et sociétés (EDS)	La note de contrôle continu est arrêtée à partir des moyennes sur la première année du cycle. Seules sont prises en compte les évaluations chiffrées réalisées avant la période de confinement.
Technologie (EDS)	Technologie (EDS)	La note de contrôle continu est arrêtée à partir des moyennes sur la première année du cycle. Seules sont prises en compte les évaluations chiffrées réalisées avant la période de confinement.
Histoire Géographie	Histoire Géographie	La note de contrôle continu est arrêtée à partir des moyennes sur la première année du cycle. Seules sont prises en compte les évaluations chiffrées réalisées avant la période de confinement.
Education SocioCulturelle	Education SocioCulturelle	La note de contrôle continu est arrêtée à partir des moyennes sur la première année du cycle. Seules sont prises en compte les évaluations chiffrées réalisées avant la période de confinement.
Contrôle continu dit note de bulletin (10 %) calculée en fin de classe de première		Cette note sera calculée à partir des notes bulletin de 1ère conformément à la note de service **https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2019-681**

EDS : enseignement de spécialité